



World Food Programme  
Programme Alimentaire Mondial  
Programa Mundial de Alimentos  
برنامج الأغذية العالمي

**Conseil d'administration**  
Première session ordinaire  
Rome, 21 janvier 2025  
et  
Rome, 18-20 février 2025

Distribution: générale  
Date: 15 janvier 2025  
Original: anglais

Point 8 de l'ordre du jour  
WFP/EB.1/2025/8-C/1  
Questions opérationnelles  
Pour information

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

## Révision du plan stratégique pour le Soudan (2019-2024) liée à une intervention face à une crise et augmentation budgétaire correspondante

Document soumis aux États membres pour observations – approuvé par la Directrice exécutive du PAM et le Directeur général de la FAO le 27 décembre 2024

	Données actuelles	Modification	Données révisées
<b>Durée</b>	<b>Janvier 2019- décembre 2024</b>	<b>Prolongation de 14 mois</b>	<b>Janvier 2019- février 2026</b>
<b>Bénéficiaires</b>	<b>15 631 027</b>	<b>12 051 294</b>	<b>27 682 321</b>
<i>(en dollars É.-U.)</i>			
<b>Coût total</b>	<b>4 175 615 081</b>	<b>1 782 058 682</b>	<b>5 957 673 763</b>
Transferts	3 384 762 393	1 543 553 028	4 928 315 421
Mise en œuvre	394 639 237	88 637 454	483 276 691
Coûts d'appui directs ajustés	170 486 384	41 181 815	211 668 199
<b>Total partiel</b>	<b>3 949 888 015</b>	<b>1 673 372 296</b>	<b>5 623 260 311</b>
Coûts d'appui indirects (6,5 pour cent)	225 727 066	108 686 385	334 413 452

Marqueur de l'égalité femmes-hommes et de l'âge: 3

\* <http://gender.manuals.wfp.org/fr/gender-toolkit/gender-in-programming/gender-and-age-marker/>.

### Coordonnateurs responsables:

M. L. Bukera  
Directeur régional  
Afrique de l'Est  
courriel: [laurent.bukera@wfp.org](mailto:laurent.bukera@wfp.org)

M. A. Marianelli  
Directeur de pays par intérim  
courriel: [alex.marianelli@wfp.org](mailto:alex.marianelli@wfp.org)

## Justification

1. La présente révision permet de repousser la date de fin du plan stratégique de pays (PSP) établi pour le Soudan du 31 décembre 2024 au 28 février 2026 de façon à faire concorder le PSP – en prévoyant une période de grâce de deux mois – avec le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, qui a été prolongé d'un an (jusqu'au 31 décembre 2025). Cette prolongation tient au contexte actuel, qui empêche l'élaboration d'un nouveau cadre de coopération. La révision prend en compte les principales modifications que le PAM a apportées à ses opérations afin d'élargir la portée de l'assistance et l'éventail de modalités utilisées, de renforcer la chaîne d'approvisionnement et de diversifier les moyens d'accès pour faire face à l'aggravation de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle liée au conflit qui a éclaté en avril 2023.
2. Plus de 18 mois après le début du conflit, le Soudan est en proie à une crise humanitaire complexe. Plus de 25 millions de personnes (plus de la moitié de la population du pays) sont en situation d'insécurité alimentaire aiguë [phase 3 ou plus du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC)], dont 755 000 personnes en phase 5<sup>1</sup>. En juillet 2024, le Comité d'examen de la famine de l'IPC a confirmé que la phase 5 de l'IPC (famine) était en cours dans le camp de Zamzam, au Darfour septentrional, et que les sites de personnes déplacées à l'intérieur du pays situés à proximité, à El Fasher, connaissaient probablement une situation similaire. C'est la troisième fois qu'une situation de famine est déclarée au cours de ce siècle. En outre, 13 autres régions du Soudan, principalement au Darfour, au Kordofan, à Khartoum et à Gezira, sont menacées de famine<sup>2</sup>.
3. Le conflit a provoqué la destruction de services et d'infrastructures essentiels, notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation. On estime que 4,7 millions d'enfants de moins de 5 ans et de filles et de femmes enceintes ou allaitantes souffrent de malnutrition aiguë<sup>3</sup>. La combinaison complexe d'un conflit en cours, de difficultés d'accès, d'une instabilité macroéconomique et de déplacements à grande échelle a conduit à l'une des plus grandes crises alimentaires au monde. En septembre 2024, le Soudan accueillait 10,8 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays, dont 8 millions avaient fui leur foyer depuis le début du conflit armé, ce qui en fait le théâtre de la plus importante crise engendrée par des déplacements internes dans le monde<sup>4</sup>.
4. D'après les estimations de la Banque mondiale, le produit intérieur brut du Soudan s'est contracté de 12 pour cent en 2023, et une nouvelle baisse de 18 pour cent est prévue pour 2024. Cette situation est attribuée à l'inflation (137 pour cent au cours du premier trimestre 2024 selon la Banque centrale du Soudan), à la dépréciation de la monnaie (dévaluée de plus de 300 pour cent entre juillet 2023 et juillet 2024) et aux faibles niveaux des réserves de devises étrangères, et elle est aggravée par une baisse de la production céréalière nationale, la production en 2023-2024 étant inférieure de 46 pour cent à celle de la saison précédente selon la mission d'évaluation des cultures et des approvisionnements alimentaires menée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire. 2024. *Sudan: Acute Food Insecurity Snapshot: April 2024–February 2025*.

<sup>2</sup> Ibid.

<sup>3</sup> Fonds des Nations Unies pour l'enfance. *Humanitarian Situation Report No. 15 – Reporting Period: 1–31 January 2024*.

<sup>4</sup> Organisation internationale pour les migrations. 2024. *Displacement Tracking Matrix: Sudan Mobility Update (7)*.

<sup>5</sup> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. 2024. *Special Report: 2023 FAO Crop and Food Supply Assessment Mission (CFSAM) to the Republic of the Sudan*.

5. De janvier à septembre 2024, malgré l'étendue des difficultés d'accès, le PAM est venu en aide à plus de 5,3 millions de personnes dans 17 États dans le cadre d'activités associant des transferts en nature et de type monétaire, un soutien nutritionnel, l'alimentation scolaire et un appui en matière de renforcement de la résilience. Entre janvier et juillet 2024, les partenaires humanitaires ont, collectivement, fourni une aide sous une forme ou une autre à plus de 8 millions de personnes sur les 14,7 millions de personnes ciblées par les programmes d'assistance, mais des défis majeurs subsistent.

## **Modifications**

### **Orientation stratégique**

6. Aucune modification n'est apportée à l'orientation stratégique du plan stratégique de pays (PSP).

### **Effets directs du plan stratégique de pays**

7. Quelque 25 millions de personnes (en phase 3 ou plus de l'IPC) ont besoin d'une assistance alimentaire urgente et d'un soutien nutritionnel au Soudan. Le PAM accordera la plus haute priorité aux populations les plus vulnérables. Toutes activités confondues, il compte venir en aide à 12 millions de personnes environ sous diverses formes. Les 8,5 millions de personnes les plus gravement touchées recevront une assistance alimentaire générale à grande échelle. Le PAM continuera également à s'attaquer aux problèmes sous-jacents liés à la nutrition, au système alimentaire et aux disponibilités alimentaires au Soudan au moyen de repas scolaires utilisant la production locale et d'un appui aux petits exploitants agricoles et aux autres acteurs de la filière agricole.

### **Effet direct 1 du plan stratégique de pays**

8. La révision budgétaire renforcera considérablement l'étendue et la portée de l'opération d'urgence. En ce qui concerne l'étendue, pour faire face à l'insécurité alimentaire record, le PAM accroît considérablement la fourniture d'une assistance alimentaire générale vitale pour venir en aide à près de 8,5 millions de personnes parmi les plus gravement touchées par l'insécurité alimentaire aiguë: le nombre prévu de bénéficiaires de l'assistance en nature est ainsi augmenté de 6,4 millions de personnes, et le nombre des bénéficiaires des transferts de type monétaire de 2,1 millions de personnes.
9. Le PAM augmente également les rations destinées aux populations les plus touchées par l'insécurité alimentaire aiguë et ajoute de nouveaux critères d'établissement des priorités afin de garantir que les ressources disponibles parviennent à ceux qui en ont le plus besoin et servent à leur assurer une nutrition adéquate. La taille des rations passera de 70 pour cent de la ration standard à 100 pour cent (ration complète) pour les populations ciblées qui sont en situation de famine, qui sont exposées à un risque de famine ou qui vivent dans d'autres sites classés en phase 4 de l'IPC où se trouvent des populations elles-mêmes en phase 5.
10. En outre, le PAM adopte une série de nouvelles approches en matière d'assistance monétaire (y compris pour la prévention de la malnutrition aiguë) et de nouvelles modalités de mise en œuvre au titre de l'activité 3. Ces nouvelles modalités (cuisines communautaires et modèles interentreprises, par exemple) visent à garantir que les réponses sont adaptées aux contextes locaux, où les conditions sont souvent très différentes pour ce qui est de l'accès, de la connectivité et de la disponibilité des prestataires de services financiers. En raison de l'exposition récurrente aux chocs naturels, le PAM mettra également en œuvre des activités liées au financement de la gestion des risques climatiques.

**Effet direct 2 du plan stratégique de pays**

11. Le PAM met en place des transferts de type monétaire pour la prévention de la malnutrition aiguë au titre de l'activité 4.
12. À la demande des autorités, le PAM développera la démarche qu'il suit en matière d'alimentation scolaire utilisant la production locale dans l'État du Nord et dans d'autres zones stables. Son objectif est de renforcer les liens noués avec les petits exploitants agricoles en inscrivant sa démarche dans un continuum de façon à améliorer la résilience des communautés.

**Effet direct 3 du plan stratégique de pays**

13. Le PAM soutiendra les petits exploitants, les entreprises agroalimentaires et les prestataires de services le long de la filière agricole afin d'améliorer leurs pratiques de gestion après récolte et leur accès aux marchés. Il tirera parti des partenariats noués avec les acteurs du secteur privé pour faciliter l'accès des petits exploitants aux services de vulgarisation et de gestion des pertes après récolte.

**Effet direct 4 du plan stratégique de pays**

14. Aucun changement n'est envisagé concernant les activités menées au titre de cet effet direct du PSP dans le cadre de présente révision, mais les coûts inscrits au budget seront ajustés pour tenir compte de la période de prolongation.

**Effet direct 5 du plan stratégique de pays**

15. Aucun changement n'est envisagé pour l'activité 12 pendant la période de prolongation.

**Méthode de ciblage et analyse des bénéficiaires**

16. Compte tenu de la déclaration de la situation de famine ou de risque de famine au Soudan, le PAM a redéfini les priorités de l'assistance alimentaire générale afin d'identifier et de cibler les personnes les plus touchées par l'insécurité alimentaire aiguë au moyen d'une approche à trois niveaux: la priorité 1 concerne les populations qui vivent dans des zones de famine ou à risque de famine ainsi que les réfugiés enregistrés où qu'ils se trouvent dans le pays. La priorité 2 porte sur les populations restantes en phase 5 de l'IPC ainsi que les populations en phase 4 qui habitent dans des zones d'accueil de populations se trouvant elles-mêmes en phase 5. Enfin, la priorité 3 comprend les populations en phase 4 qui vivent dans des localités classées en phase 4 ainsi que les personnes déplacées à l'intérieur du pays se trouvant en phase 4 dans des localités classées en phase 3 (celles qui sont hébergées dans des zones d'installation collectives dotées d'un accès insuffisant aux denrées alimentaires ou aux moyens d'existence). Conscient que la population en phase 3 de l'IPC risque de basculer dans une plus grande insécurité alimentaire en raison de l'aggravation de la situation, le PAM s'efforcera de lui venir en aide dans le cadre d'initiatives visant à mettre en place des filets de sécurité d'urgence<sup>6</sup>, sous réserve de ressources supplémentaires disponibles.

---

<sup>6</sup> Un nouveau projet est en cours d'élaboration avec la Banque mondiale, ciblant les sites en phase 3 de l'IPC et dont l'objectif est d'empêcher une nouvelle détérioration de la sécurité alimentaire.

17. Un soutien nutritionnel sera fourni tout au long de l'année, le ciblage géographique et la définition des priorités étant coordonnés par le module de la nutrition pour assurer le continuum des soins et la complémentarité avec d'autres parties prenantes du secteur de la nutrition, parallèlement à la convergence des programmes réalisée en interne par le PAM. Les priorités en matière de nutrition sont définies en fonction de la prévalence de l'émaciation et du niveau d'insécurité alimentaire déterminé à l'aide des phases de l'IPC, les zones où la prévalence de l'émaciation chez les enfants âgés de 6 à 59 mois dépasse 15 pour cent étant prioritaires et l'accent étant mis avant tout sur les localités où la prévalence de l'émaciation est très élevée et où l'insécurité alimentaire est élevée. En ce qui concerne les programmes d'assistance alimentaire pour la création d'actifs et d'appui aux marchés agricoles au profit des petits exploitants, le PAM maintiendra l'aide qu'il apporte aux bénéficiaires existants qui sont restés dans les zones relativement stables où ils habitaient, et leur fournira une assistance pluriannuelle. Dans les zones nouvellement considérées comme étant exposées à l'insécurité alimentaire sur la base des récentes conclusions de l'IPC et d'évaluations des besoins des communautés, la prise en compte de nouveaux bénéficiaires appartenant à ces communautés cibles est actuellement envisagée.
18. *Rations:* En 2024, compte tenu de l'ensemble des facteurs défavorables et des défis à surmonter, les populations relevant de la priorité 1 ont reçu des rations réduites de 30 pour cent, toutes les autres populations ciblées recevant des rations réduites de moitié. Pour 2025, il est prévu de distribuer des rations complètes pendant 12 mois aux populations qui sont en situation de famine, qui sont exposées à un risque de famine ou qui vivent dans des localités classées en phase 4 de l'IPC où se trouvent des populations elles-mêmes en phase 5. Les réfugiés relevant de la priorité 1 continueront à recevoir des rations réduites de 30 pour cent pour la même durée (ceux se trouvant dans des zones de famine ou à risque de famine recevront des rations complètes). Au titre de la priorité 2, les populations vivant dans des zones qui accueillent des populations en phase 5 de l'IPC recevront également des rations complètes pendant 12 mois. Par ailleurs, pour ce qui concerne les populations relevant de la priorité 3 qui se trouvent dans des zones classées en phases 3 ou 4 de l'IPC, il est prévu de distribuer des rations réduites de moitié pendant 8 à 12 mois, en fonction de la gravité de l'insécurité alimentaire.
19. Le PAM s'efforcera d'assurer une plus grande convergence entre l'assistance alimentaire générale et les programmes axés sur la nutrition, en veillant à ce que les transferts sous forme de produits alimentaires respectent les normes minimales d'adéquation nutritionnelle d'ici à la fin de 2025. Vingt pour cent des bénéficiaires de l'assistance alimentaire générale (en prenant en considération les ménages qui comptent des filles et des femmes enceintes ou allaitantes et des enfants de moins de 5 ans) recevront une supplémentation alimentaire généralisée pour la prévention de la malnutrition aiguë, lorsque les ressources et les conditions le permettront. En outre, le traitement de la malnutrition aiguë s'accompagnera dans la mesure du possible d'une assistance alimentaire générale et d'une supplémentation alimentaire généralisée afin de réduire la vulnérabilité de ces ménages, de faire reculer la mortalité des enfants souffrant de malnutrition et d'améliorer l'efficacité des soins prodigués. Des évaluations de la sécurité alimentaire et de la nutrition seront entreprises pour déterminer les besoins et les priorités actuels et futurs.

### **Modalités de transfert**

20. La fourniture d'une assistance en nature devrait rester la modalité prédominante et cibler 6,4 millions de bénéficiaires. Néanmoins, constatant la faisabilité croissante de l'assistance monétaire et au vu des avantages multiples que cette assistance procure à l'économie locale, le PAM transpose à beaucoup plus grande échelle les transferts de type monétaire pour venir en aide à 2,1 millions de bénéficiaires au moyen de divers mécanismes<sup>7</sup>.
21. *Nouveaux prestataires de services financiers*: Le PAM est en train d'intégrer de nouveaux prestataires de services financiers ainsi que des détaillants supplémentaires afin de développer à la fois la remise d'espèces et la distribution de bons électroniques. Il a également testé les virements bancaires numériques aux bénéficiaires, et transposera cette modalité à plus grande échelle en 2025. Le PAM utilise en outre à titre expérimental le modèle interentreprises, et met en place des partenariats avec des fournisseurs situés en amont tels que des importateurs, des grossistes et des distributeurs, qui géreront les distributions par l'intermédiaire de points de vente au détail dans les zones où il opère, en particulier celles auxquelles l'accès est rendu difficile.
22. *Distribution de repas chauds*: Le PAM installe des cuisines communautaires par l'intermédiaire des salles d'intervention d'urgence et avec le concours d'autres partenaires nationaux afin d'améliorer la sécurité alimentaire dans les zones difficiles d'accès tout en renforçant les institutions communautaires du pays. Outre l'utilisation de nouveaux dispositifs d'assistance alimentaire générale, il met en place des transferts monétaires pour prévenir la malnutrition aiguë. En associant aux programmes d'assistance alimentaire générale existants des compléments en espèces spécialement conçus pour prévenir la malnutrition aiguë, le PAM pourra étendre la portée de la prévention de la malnutrition, améliorer le rapport coût-efficacité et conserver une marge de manœuvre pour répondre aux besoins locaux. Le PAM prévoit de recourir à ce type d'assistance monétaire à partir de janvier 2025.
23. *Modalité utilisée pour la création d'actifs*: Dans le cadre de l'activité 6, l'accent continue d'être mis sur la création d'actifs et l'assistance technique au moyen de filets de sécurité, la principale modalité utilisée étant les transferts de type monétaire. Toutefois, dans les régions où les marchés ne fonctionnent pas ou dans lesquelles aucun service financier n'est proposé, d'autres modalités seront mises en œuvre, telles que l'assistance alimentaire en nature.

### **Partenariats**

24. Le PAM continuera à collaborer avec les autorités fédérales, étatiques et locales et d'autres acteurs locaux pour faciliter l'acheminement de l'assistance jusqu'aux personnes les plus démunies. Il renforcera un vaste réseau de partenaires coopérants mis en place en 2024, qui regroupe des organisations non gouvernementales nationales et internationales, le Croissant-Rouge soudanais ainsi que des organisations locales et communautaires, afin de fournir une assistance transfrontière et à travers les lignes de front. En collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le PAM ciblera les réfugiés enregistrés relevant de la priorité 1 de l'assistance alimentaire, où qu'ils se trouvent dans le pays.

---

<sup>7</sup> Le PAM a réalisé un certain nombre d'évaluations de la faisabilité des transferts monétaires, et d'autres sont prévues dans la mesure du possible.

25. Parallèlement, le PAM renforcera ses partenariats avec les organismes des Nations Unies par l'intermédiaire de programmes conjoints, et une attention particulière sera accordée au renforcement des services clés qu'il dirige et appuie, notamment le module de la sécurité alimentaire, le module de la nutrition, le groupe de travail sur l'assistance monétaire, le module de la logistique et le module des télécommunications d'urgence. Ces partenariats seront utilisés pour déterminer de manière concertée les priorités et les lacunes dans les différents domaines.
26. Dans les zones sans conflit en cours et relativement stables, principalement au Soudan oriental, le PAM développe actuellement des partenariats avec un plus grand nombre d'acteurs pour prendre en compte l'ensemble de la filière agricole, de façon à soutenir la productivité et à renforcer les systèmes alimentaires ainsi que la résilience à long terme. Il donnera davantage de moyens d'agir à des partenaires du secteur privé, à des coopératives de consommateurs et à des organisations d'agriculteurs.
27. *Mobilisation de ressources:* Afin de renforcer les initiatives de mobilisation de fonds et de faire face à la forte augmentation des besoins humanitaires, le PAM intensifie sa collaboration avec ses partenaires actuels de financement tout en faisant appel à de nouveaux partenaires, y compris des acteurs du secteur privé, pour combler l'écart entre les recettes prévues et le budget proposé. Des initiatives plus vastes de mobilisation qui sont mises en œuvre actuellement devraient donner de bons résultats d'après les projections. Elles comprennent notamment une démarche homogène et spécialement adaptée de collaboration avec de nouveaux donateurs tels que ceux du Conseil de coopération du Golfe, les institutions de développement et les institutions financières internationales. Ces initiatives et d'autres encore sont prises en compte dans la stratégie de mobilisation des ressources à venir.
28. Le PAM continuera à procéder à des examens périodiques de ses plans de mobilisation des ressources afin d'évaluer les besoins par rapport aux niveaux de financement effectifs. Les besoins élevés sur le terrain nécessitent de maintenir un budget solide et des ressources suffisantes pour éviter de compromettre les opérations visant à sauver des vies. Le budget de 2025 fait écho à la situation humanitaire qui est sans précédent, et le réduire limiterait la capacité du PAM à faire face efficacement à la crise qui va en s'aggravant.

### **Capacités du bureau de pays**

29. Un service chargé de l'accès et des relations entre acteurs humanitaires et militaires a été mis en place pour renforcer la capacité du PAM à négocier le passage sûr et sécurisé de l'assistance. Dans le cadre du modèle interorganisations de "réseau en roue", le PAM dirige l'expansion géographique à Zalingei (Darfour central), à Karari (Khartoum) ainsi que dans d'autres sites qui devraient voir le jour prochainement, en installant et en entretenant des locaux nouveaux. Le rétablissement d'une présence physique est essentiel pour mobiliser les acteurs locaux et créer des points d'ancrage en vue d'intensifier l'assistance. Il s'agit notamment de renforcer les capacités en personnel, pour transposer les transferts de type monétaire à plus grande échelle, par exemple.

### ***Chaîne d'approvisionnement***

30. L'insécurité persistante et fluctuante, notamment dans les États du Darfour et du Kordofan, a été aggravée par des obstacles bureaucratiques entravant l'accès, notamment des dispositions incohérentes relatives à la circulation des personnes et des biens, des demandes d'information récurrentes, des autorisations limitées dans le temps et des restrictions quant au volume de marchandises transportées. Ces obstacles se traduisent également par des retards dans l'exécution des formalités douanières et des contrôles de sécurité, par la réticence des transporteurs à acheminer le fret humanitaire et par l'augmentation des coûts de transport. Des mesures d'atténuation concernant l'accès et la désescalade du conflit ont été mises en place sur la base d'une coopération continue fondée sur un certain nombre de principes instaurée avec tous les acteurs concernés. Pour maximiser les possibilités d'acheminement des marchandises à destination de différents sites du pays, le PAM et l'ensemble de la communauté humanitaire coopèrent avec les autorités pour ouvrir d'autres couloirs (transfrontières et à travers les lignes de front).
31. Le PAM augmente également les capacités de son parc de véhicules et étudie les possibilités de livraison transfrontières. Il envisage de recourir à des achats locaux sélectifs en concertation avec les transporteurs, les autorités présentes sur le terrain et les partenaires, en veillant à l'application des normes de sécurité sanitaire et de qualité des aliments tout au long de la chaîne d'approvisionnement et en respectant les obligations réglementaires locales relatives aux denrées alimentaires destinées à être distribuées aux bénéficiaires.

### ***Prestation de services***

32. Il est toujours prévu de renforcer la prestation de services à la demande par l'intermédiaire du module de la logistique, du Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies (UNHAS) et du module des télécommunications d'urgence. L'UNHAS envisage de proposer des vols directs au départ de Port-Soudan pour rejoindre Dongola (État du Nord), ainsi que Damazine (Nil-Bleu), Kadugli (Kordofan du Sud), Kosti (Nil-Blanc), El Obeid (Kordofan du Nord) et les États du Darfour, si les conditions le permettent. En outre, pour développer les communications, l'échange de données et l'accès à Internet et venir ainsi plus efficacement en aide aux populations touchées, un projet d'installation de câble sous-marin est en cours d'élaboration. L'objectif est de fournir aux partenaires un accès à Internet et des services de télécommunication fiables, dédiés et à haut débit. Dans les régions où les câbles à fibres optiques ne sont pas disponibles, d'autres options de connectivité sur le dernier kilomètre, telles que le satellite virtuel et la connectivité sans fil, seront mises en œuvre.

### ***Suivi et évaluation***

33. Les systèmes de suivi et d'évaluation sont renforcés, et des capacités de suivi par des tiers sont déployées dans les zones difficiles d'accès. Des examens thématiques seront réalisés dans la mesure du possible afin de produire des données factuelles susceptibles d'être utilisées pour faciliter l'apprentissage, adapter les programmes en cours de mise en œuvre et rendre compte de l'action menée aux bénéficiaires. Les enquêtes en face-à-face sont privilégiées lorsqu'elles sont possibles, mais des outils de collecte de données à distance seront mis en place dans les zones où l'accès est plus limité. Le système de remontée de l'information aux niveaux hiérarchiques supérieurs associé au suivi est en cours d'amélioration, l'objectif étant de déterminer les délais de résolution des problèmes, de les communiquer à la hiérarchie et d'en conserver une trace au moyen d'une coordination intersectorielle.



**Responsabilité à l'égard des personnes touchées, risques associés à la protection et à la prise en compte des conflits et restrictions liées à la problématique femmes-hommes et au handicap**

34. Le PAM évalue régulièrement les risques associés à la protection et à la prise en compte des conflits en procédant à des observations directes, en passant en revue des données secondaires et en menant des consultations auprès des communautés et des principales parties prenantes. Les risques recensés permettent d'éclairer les décisions relatives aux programmes, notamment le choix des modalités, et de concevoir des mesures d'atténuation. La prise en compte des conflits est intégrée tout au long du cycle du programme. De multiples canaux sont en place pour dialoguer avec les personnes touchées et recueillir leurs réactions. Une stratégie en matière de problématique femmes-hommes est en cours d'élaboration et sera complétée par un plan d'action détaillé pour guider les opérations. Le PAM renforcera les capacités de son personnel et de ses partenaires afin d'intégrer des approches centrées sur les personnes.
35. Le PAM continuera à prendre des mesures en amont pour renforcer les initiatives visant à rendre compte de l'action menée aux personnes touchées dans le contexte de la crise actuelle. Il suivra une démarche consultative et participative et utilisera des mécanismes communautaires de remontée de l'information afin de faciliter la planification, la mise en œuvre et l'examen des programmes. Pour s'acquitter efficacement de sa responsabilité à l'égard des personnes touchées, le PAM utilise des modalités adaptées au contexte ou spécifiques aux États concernés, en tenant compte de la diversité des besoins selon les régions. De nombreux moyens différents seront utilisés pour nouer le dialogue avec les bénéficiaires et les parties prenantes: structures communautaires existantes, vulgarisateurs communautaires bénévoles et canaux Internet pour atteindre des publics plus larges et garantir l'inclusion. Les mécanismes communautaires de remontée de l'information utiliseront différents canaux de communication, y compris des lignes téléphoniques gratuites et supplémentaires, le courrier électronique, le Chatbot, le click-to-call, le lien d'autodéclaration et les services d'assistance numériques intégrés dans un système centralisé de gestion des cas. Les services relatifs à la responsabilité à l'égard des personnes touchées seront étendus pour couvrir l'ensemble des zones de programme et des sites difficiles d'accès en faisant appel à des partenaires coopérants, des contrôleurs tiers et au personnel de terrain du PAM.
36. *Gestion des identités*: Le PAM continuera à déployer sa plateforme numérique pour la gestion des données concernant les bénéficiaires et des transferts (SCOPE). Diverses options, y compris des outils d'auto-enregistrement et des systèmes sur papier, seront également utilisées et intégrées dans SCOPE, ouvrant la voie à des contrôles supplémentaires lorsque des transferts sous forme de produits alimentaires et des transferts de type monétaire sont effectués. La présente révision prévoit également des ressources financières pour mettre en œuvre ce volet relatif aux assurances à donner quant à l'action menée.

**Stratégie de transition et de transfert des responsabilités**

37. Compte tenu du contexte actuel de conflit, le PAM prend en compte les éléments nécessaires à la pérennisation des résultats à un niveau détaillé plus local. Il s'agit notamment de donner aux communautés les moyens dont elles ont besoin pour concevoir et gérer leurs propres interventions, d'élaborer des systèmes de protection sociale pour renforcer les capacités de diverses parties prenantes dans le secteur de la production de blé et dans d'autres secteurs, et de continuer à améliorer les systèmes humanitaires existants pour jeter les bases de programmes de filets de sécurité à plus long terme, notamment en mettant en place un système de protection sociale dirigé par le Gouvernement.

***Gestion des risques***

38. Le PAM estime que le niveau de risque est plus élevé pour la plupart des domaines prioritaires. Les risques découlent des difficultés d'accès, du désordre ambiant et des possibilités de pillage et de détournement rencontrés dans les zones de conflit, ainsi que des lacunes du suivi et de l'établissement de rapports. Compte tenu de l'intensité et de l'imprévisibilité du conflit, les risques pour la sûreté et la sécurité des travailleurs humanitaires sont également importants. Une stratégie d'accès interorganisations définit des lignes rouges et des principes de collaboration plus larges avec les parties au conflit, tant pour les activités menées à travers les lignes de front que pour les activités transfrontières. Les plans opérationnels du PAM sont régulièrement ajustés, l'équilibre des risques évoluant en fonction du conflit et des conditions d'accès du moment.
39. La bonne mise en œuvre des plans de transposition des activités à plus grande échelle, y compris le maintien de rations complètes, est subordonnée à l'obtention de fonds suffisants. Les déficits de financement peuvent entraver la réalisation des objectifs assignés aux opérations. Le bureau de pays élabore des stratégies pour diversifier les sources de financement et optimiser les ressources existantes dans la mesure du possible. L'équipe chargée des programmes continuera à évaluer les flux de financement, et accordera la priorité aux sites connaissant une situation de famine afin de sauver des vies, en procédant à un examen régulier et en ajustant la taille des rations le cas échéant.
40. Compte tenu de l'instabilité du contexte, des protocoles de remontée des incidents aux échelons supérieurs et des contrôles ponctuels ont été mis au point conformément au Projet global relatif aux assurances à donner. Dans tous les domaines de risque, le PAM a activé des mesures d'atténuation et des garanties qui sont continuellement examinées et mises à jour en fonction de l'évolution de la situation. Toutefois, le PAM et ses partenaires de financement considèrent qu'il existe un certain degré de risque résiduel qui ne peut être entièrement maîtrisé dans ce contexte instable. Le PAM envisage d'adopter différentes modalités de transfert de type monétaire plutôt que de distribuer directement des espèces en livres soudanaises afin d'atténuer la crise de liquidités et aussi de régler la plupart des principaux fournisseurs en dollars lorsque cela s'avère nécessaire. L'équipe chargée de la gestion des opérations placée sous la responsabilité de l'équipe de pays des Nations Unies est convenue avec la Division de la trésorerie au Siège des Nations Unies de mettre en œuvre le mécanisme d'exécution dont dispose ce dernier pour le Soudan dans toutes les organisations des Nations Unies afin de s'assurer qu'elles disposent de suffisamment de liquidités en dollars pour mettre en œuvre les opérations au Soudan.

***Garanties sociales et environnementales***

41. Le PAM a renforcé les moyens dont il dispose pour intégrer des garanties environnementales et sociales dans sa programmation, notamment avec diverses institutions de développement et institutions financières internationales. Les risques sont recensés au moyen d'évaluations sur documents et sur le terrain, qui permettent de définir des mesures d'atténuation et de correction détaillées. Le renforcement des capacités se poursuit pour le personnel de terrain ainsi que pour les partenaires.

**Analyse des bénéficiaires**

<b>TABEAU 1: BÉNÉFICIAIRES DIRECTS PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS, PAR ACTIVITÉ ET PAR MODALITÉ</b>								
<b>Effet direct du PSP</b>	<b>Activité</b>	<b>Modalité</b>	<b>Modification</b>	<b>Femmes (plus de 18 ans)</b>	<b>Hommes (plus de 18 ans)</b>	<b>Filles (de 0 à 18 ans)</b>	<b>Garçons (de 0 à 18 ans)</b>	<b>Total</b>
1	1	En nature	Données actuelles	2 548 031	2 136 690	1 211 085	1 664 652	<b>7 560 458</b>
			Augmentation/ (diminution)	1 702 543	1 531 327	1 631 750	1 488 382	<b>6 354 002</b>
			Données révisées	4 250 574	3 668 017	2 842 835	3 153 034	<b>13 914 460</b>
		Transferts de type monétaire	Données actuelles	625 330	388 404	481 619	446 666	<b>1 942 019</b>
			Augmentation/ (diminution)	570 121	512 782	546 411	498 403	<b>2 127 719</b>
			Données révisées	1 195 451	901 186	1 028 030	945 069	<b>4 069 738</b>
	2	En nature	Données actuelles	1 475 255	919 211	1 267 096	1 160 990	<b>4 822 552</b>
			Augmentation/ (diminution)	0	0	209 023	227 568	<b>436 591</b>
			Données révisées	1 475 255	919 211	1 476 119	1 388 558	<b>5 259 143</b>
		Transferts de type monétaire	Données actuelles	0	0	0	0	<b>0</b>
			Augmentation/ (diminution)	0	0	0	0	<b>0</b>
			Données révisées	0	0	0	0	<b>0</b>
	3	En nature	Données actuelles	975 508	0	1 430 736	1 355 158	<b>3 761 402</b>
			Augmentation/ (diminution)	798 412	0	1 077 950	1 008 654	<b>2 885 016</b>
			Données révisées	1 773 920	0	2 508 686	2 363 812	<b>6 646 418</b>
		Transferts de type monétaire	Données actuelles	0	0	0	0	<b>0</b>
			Augmentation/ (diminution)	16 516	0	17 149	16 259	<b>49 924</b>
			Données révisées	16 516	0	17 149	16 259	<b>49 924</b>
2	4	En nature	Données actuelles	247 310	0	337 477	321 852	<b>906 639</b>
			Augmentation/ (diminution)	77 332	0	185 656	176 328	<b>439 316</b>
			Données révisées	324 642	0	523 133	498 180	<b>1 345 955</b>
		Transferts de type monétaire	Données actuelles	0	0	0	0	<b>0</b>
			Augmentation/ (diminution)	37 820	0	28 965	27 774	<b>94 559</b>
			Données révisées	37 820	0	28 965	27 774	<b>94 559</b>

**TABLEAU 1: BÉNÉFICIAIRES DIRECTS PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS, PAR ACTIVITÉ ET PAR MODALITÉ**

Effet direct du PSP	Activité	Modalité	Modification	Femmes (plus de 18 ans)	Hommes (plus de 18 ans)	Filles (de 0 à 18 ans)	Garçons (de 0 à 18 ans)	Total
	5	En nature	Données actuelles	2 703	2 859	291 489	315 794	<b>612 845</b>
			Augmentation/ (diminution)	5 531	4 904	424 269	461 912	<b>896 616</b>
			Données révisées	8 234	7 763	715 758	777 706	<b>1 509 461</b>
		Transferts de type monétaire	Données actuelles	62 418	55 050	103 970	75 652	<b>297 090</b>
			Augmentation/ (diminution)	3 168	3 168	4 356	2 508	<b>13 200</b>
			Données révisées	65 586	58 218	108 326	78 160	<b>310 290</b>
3	6	En nature	Données actuelles	62 418	55 050	103 970	75 652	<b>297 090</b>
			Augmentation/ (diminution)	0	0	0	0	<b>0</b>
			Données révisées	62 418	55 050	103 970	75 652	<b>297 090</b>
		Transferts de type monétaire	Données actuelles	207 631	135 649	99 106	99 301	<b>541 687</b>
			Augmentation/ (diminution)	48 062	43 228	46 064	42 016	<b>179 370</b>
			Données révisées	255 693	178 877	145 170	141 317	<b>721 057</b>
	7	Renforcement des capacités	Données actuelles	487 087	363 412	0	0	<b>850 499</b>
			Augmentation/ (diminution)	73 764	78 036	0	0	<b>151 800</b>
			Données révisées	560 851	441 448	0	0	<b>1 002 299</b>
<b>Total (hors chevauchements)</b>			<b>Données actuelles</b>	<b>5 439 598</b>	<b>5 361 441</b>	<b>2 829 409</b>	<b>2 000 579</b>	<b>15 631 027</b>
			<b>Augmentation/ (diminution)</b>	<b>2 580 716</b>	<b>2 678 345</b>	<b>3 456 722</b>	<b>3 335 511</b>	<b>12 051 294</b>
			<b>Données révisées</b>	<b>8 020 314</b>	<b>8 039 786</b>	<b>6 286 131</b>	<b>5 336 090</b>	<b>27 682 321</b>

## Transferts

TABLEAU 2: RATION ALIMENTAIRE ( <i>grammes/personne/jour</i> ) ou VALEUR DES TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE ( <i>dollars/personne/jour</i> ), PAR EFFET DIRECT STRATÉGIQUE ET PAR ACTIVITÉ																			
	Effet direct 1 du plan stratégique de pays												Effet direct 2 du plan stratégique de pays					Effet direct 3 du PSP	
	Activité 1			Activité 2			Activité 3						Activité 4				Activité 5	Activité 6	
Type de bénéficiaires	Personnes déplacées à l'intérieur du pays et résidents	Personnes menacées de famine ou en phase 5 de l'IPC et communautés d'accueil	Résidents et réfugiés	Personnes déplacées à l'intérieur du pays et résidents	Personnes déplacées à l'intérieur du pays et résidents	Personnes déplacées à l'intérieur du pays et résidents (appui aux activités)	Personnes déplacées à l'intérieur du pays et résidents	Personnes déplacées à l'intérieur du pays, réfugiés et résidents	Personnes déplacées à l'intérieur du pays, réfugiés et résidents	Personnes déplacées à l'intérieur du pays, réfugiés et résidents	Personnes déplacées à l'intérieur du pays, réfugiés et résidents	Personnes déplacées à l'intérieur du pays, réfugiés et résidents	Résidents	Résidents	Résidents	Résidents	Résidents	Résidents	Résidents et personnes déplacées à l'intérieur du pays
Modalité	Produits alimentaires et transferts de type monétaire	Produits alimentaires et transferts de type monétaire	Produits alimentaires et transferts de type monétaire	Produits alimentaires et transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires et transferts de type monétaire	Produits alimentaires et transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires et transferts de type monétaire	Produits alimentaires et transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires et transferts de type monétaire
Céréales	238	475	333	450	125	125	-	-	-	-	-	-	-	-	-	125	125	-	450
Légumes secs	34	67	47	30	35	35	-	-	-	-	-	-	-	-	-	35	35	-	30
Huile	15	30	21	-	15	15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15	15	-	-
Sel	5	5	5	-	5	5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	5	-	-
Sucre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Super Cereal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Super Cereal Plus	-	-	-	-	-	-	-	-	200*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Micronutriments en poudre	-	-	-	-	0	-	-	-	-	0,5	-	-	-	0,5	-	0	-	-	-

TABLEAU 2: RATION ALIMENTAIRE (grammes/personne/jour) ou VALEUR DES TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE (dollars/personne/jour), PAR EFFET DIRECT STRATÉGIQUE ET PAR ACTIVITÉ

	Effet direct 1 du plan stratégique de pays												Effet direct 2 du plan stratégique de pays						Effet direct 3 du PSP		
	Activité 1			Activité 2			Activité 3						Activité 4			Activité 5			Activité 6		
Type de bénéficiaires	Personnes déplacées à l'intérieur du pays et résidents	Personnes menacées de famine ou en phase 5 de l'IPC et communautés d'accueil	Résidents et réfugiés	Personnes déplacées à l'intérieur du pays et résidents	Personnes déplacées à l'intérieur du pays et résidents	Personnes déplacées à l'intérieur du pays et résidents (appui aux activités)	Personnes déplacées à l'intérieur du pays et résidents	Personnes déplacées à l'intérieur du pays, réfugiés et résidents	Personnes déplacées à l'intérieur du pays, réfugiés et résidents	Personnes déplacées à l'intérieur du pays, réfugiés et résidents	Personnes déplacées à l'intérieur du pays, réfugiés et résidents	Personnes déplacées à l'intérieur du pays, réfugiés et résidents	Résidents	Résidents	Résidents	Résidents	Résidents	Résidents	Résidents	Résidents	Résidents et personnes déplacées à l'intérieur du pays
Modalité	Produits alimentaires et transferts de type monétaire	Produits alimentaires et transferts de type monétaire	Produits alimentaires et transferts de type monétaire	Produits alimentaires et transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires et transferts de type monétaire	Produits alimentaires et transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires et transferts de type monétaire	Produits alimentaires et transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires et transferts de type monétaire
Biscuits à haute teneur énergétique	-	-	-	-	-	-	75	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plumpy'Doz	-	-	-	-	-	-	-	50	-	-	-	50	-	-	50	-	-	-	-	-	-
Suppléments nutritionnels prêts à consommer	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100	-	-	-	100	-	-	-	-	-
Total kcal/jour	1 063	2 119	1 486	1 635	684	684	338	281	394	-	281	561	394	281	-	561	684	684	2 119	1 635	
% de kcal d'origine protéique	13	13	13	14	12	12	11	9	17	0	9	9	17	9	0	9	12	12	13	14	

TABLEAU 2: RATION ALIMENTAIRE ( <i>grammes/personne/jour</i> ) ou VALEUR DES TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE ( <i>dollars/personne/jour</i> ), PAR EFFET DIRECT STRATÉGIQUE ET PAR ACTIVITÉ																					
	Effet direct 1 du plan stratégique de pays												Effet direct 2 du plan stratégique de pays					Effet direct 3 du PSP			
	Activité 1			Activité 2			Activité 3						Activité 4			Activité 5		Activité 6			
Type de bénéficiaires	Personnes déplacées à l'intérieur du pays et résidents	Personnes menacées de famine ou en phase 5 de l'IPC et communautés d'accueil	Résidents et réfugiés	Personnes déplacées à l'intérieur du pays et résidents	Personnes déplacées à l'intérieur du pays et résidents	Personnes déplacées à l'intérieur du pays et résidents (appui aux activités)	Personnes déplacées à l'intérieur du pays et résidents	Personnes déplacées à l'intérieur du pays, réfugiés et résidents	Personnes déplacées à l'intérieur du pays, réfugiés et résidents	Personnes déplacées à l'intérieur du pays, réfugiés et résidents	Personnes déplacées à l'intérieur du pays, réfugiés et résidents	Personnes déplacées à l'intérieur du pays, réfugiés et résidents	Résidents	Résidents	Résidents	Résidents	Résidents	Résidents	Résidents	Résidents et personnes déplacées à l'intérieur du pays	
Modalité	Produits alimentaires et transferts de type monétaire	Produits alimentaires et transferts de type monétaire	Produits alimentaires et transferts de type monétaire	Produits alimentaires et transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires et transferts de type monétaire	Produits alimentaires et transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires et transferts de type monétaire	Produits alimentaires et transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires et transferts de type monétaire
Transferts de type monétaire ( <i>dollars/personne/jour</i> )	0,095942	0,46	0,33	0,33	-	-	0,261111	0,261111	-	0,261111	-	0,261111	0,261111	0,261111	-	-	-	-	-	0,564567	0,39840
Nombre de jours d'alimentation par an	365	365	365	132	178	178	178	180	180	180	90	90	180	180	180	90	178	178	178	178	132
2026 jours d'alimentation	59	59	59	0	40	40	40	59	59	59	59	59	59	59	59	59	40	40	40	40	20

\* Les ressources actuellement disponibles ne peuvent fournir que 100 g, et cette quantité sera ajustée en conséquence au fur et à mesure de la disponibilité des ressources.

<b>TABLEAU 3: TOTAL DES BESOINS EN PRODUITS ALIMENTAIRES/TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE ET VALEUR</b>						
	<b>Budget actuel</b>		<b>Augmentation</b>		<b>Budget révisé</b>	
	<b>Total (en tonnes)</b>	<b>Total (en dollars)</b>	<b>Total (en tonnes)</b>	<b>Total (en dollars)</b>	<b>Total (en tonnes)</b>	<b>Total (en dollars)</b>
Céréales	1 939 508	490 540 312	1 059 868	429 443 843	2 999 376	919 984 155
Légumes secs	234 150	133 066 456	154 115	92 469 191	388 265	225 535 647
Huiles et matières grasses	116 329	155 424 037	68 682	76 573 673	185 011	231 997 710
Aliments composés et mélanges	140 721	297 048 485	38 558	71 622 364	179 279	368 670 849
Autres	39 575	18 618 244	14 228	3 071 917	53 804	21 690 162
<b>Total (produits alimentaires)</b>	<b>2 470 283</b>	<b>1 094 697 534</b>	<b>1 335 452</b>	<b>673 180 988</b>	<b>3 805 735</b>	<b>1 767 878 523</b>
Transferts de type monétaire		519 979 834		336 473 676		856 453 511
<b>Total (valeur des produits alimentaires et des transferts de type monétaire)</b>	<b>2 470 283</b>	<b>1 614 677 369</b>	<b>1 335 452</b>	<b>1 009 654 665</b>	<b>3 805 735</b>	<b>2 624 332 033</b>

### Ventilation des coûts

<b>TABLEAU 4: VENTILATION DES COÛTS DE LA RÉVISION UNIQUEMENT (en dollars)</b>						
	<b>Cible 1 de l'ODD 2/ Effet direct stratégique 1 du PAM</b>	<b>Cible 2 de l'ODD 2/ Effet direct stratégique 2 du PAM</b>	<b>Cible 4 de l'ODD 2/ Effet direct stratégique 3 du PAM</b>	<b>Cible 16 de l'ODD 17/ Effet direct stratégique 5 du PAM</b>	<b>Cible 9 de l'ODD 17/ Effet direct stratégique 4 du PAM</b>	<b>Total</b>
	<b>Effet direct 1 du PSP</b>	<b>Effet direct 2 du PSP</b>	<b>Effet direct 3 du PSP</b>	<b>Effet direct 4 du PSP</b>	<b>Effet direct 5 du PSP</b>	
<b>Domaine d'action privilégié</b>	<b>Intervention face à une crise</b>	<b>Causes profondes</b>	<b>Renforcement de la résilience</b>	<b>Intervention face à une crise</b>	<b>Intervention face à une crise</b>	
Transferts	1 340 148 772	53 625 257	35 371 765	114 407 234	0	<b>1 543 553 028</b>
Mise en œuvre	67 262 030	6 563 328	6 258 382	8 553 714	0	<b>88 637 454</b>
Coûts d'appui directs ajustés						<b>41 181 815</b>
<b>Total partiel</b>						<b>1 673 372 296</b>
Coûts d'appui indirects (6,5 pour cent)						<b>108 686 385</b>
<b>Total</b>						<b>1 782 058 682</b>

Abréviation: ODD = objectif de développement durable.



<b>TABLEAU 5: VENTILATION DES COÛTS DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS COMPLET, APRÈS RÉVISION (en dollars)</b>						
	<b>Cible 1 de l'ODD 2/ Effet direct stratégique 1 du PAM</b>	<b>Cible 2 de l'ODD 2/ Effet direct stratégique 2 du PAM</b>	<b>Cible 4 de l'ODD 2/ Effet direct stratégique 3 du PAM</b>	<b>Cible 16 de l'ODD 17/ Effet direct stratégique 5 du PAM</b>	<b>Cible 9 de l'ODD 17/ Effet direct stratégique 4 du PAM</b>	<b>Total</b>
	<b>Effet direct 1 du PSP</b>	<b>Effet direct 2 du PSP</b>	<b>Effet direct 3 du PSP</b>	<b>Effet direct 4 du PSP</b>	<b>Effet direct 5 du PSP</b>	
<b>Domaine d'action privilégié</b>	<b>Intervention face à une crise</b>	<b>Causes profondes</b>	<b>Renforcement de la résilience</b>	<b>Intervention face à une crise</b>	<b>Intervention face à une crise</b>	
Transferts	3 655 584 789	175 406 124	237 036 880	819 881 371	40 406 257	<b>4 928 315 421</b>
Mise en œuvre	377 748 497	25 616 116	39 779 100	40 132 978	0	<b>483 276 691</b>
Coûts d'appui directs ajustés	155 292 364	8 117 645	12 262 181	34 325 025	1 670 984	<b>211 668 199</b>
<b>Total partiel</b>	<b>4 188 625 650</b>	<b>209 139 885</b>	<b>289 078 162</b>	<b>894 339 374</b>	<b>42 077 240</b>	<b>5 623 260 311</b>
Coûts d'appui indirects (6,5 pour cent)	272 260 667	13 594 093	18 790 081	27 033 591	2 735 021	<b>334 413 452</b>
<b>Total</b>	<b>4 460 886 317</b>	<b>222 733 977</b>	<b>307 868 243</b>	<b>921 372 965</b>	<b>44 812 261</b>	<b>5 957 673 763</b>

## Liste des sigles utilisés dans le présent document

IPC	Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire
PSP	plan stratégique de pays
SCOPE	plateforme numérique du PAM pour la gestion des données concernant les bénéficiaires et des transferts
UNHAS	Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies